



BLOC-NOTES :

- Frais d'inscription de 750 \$ (taxes incluses) par équipe. La moitié des frais (375 \$) est payable à l'achat du billet et est non remboursable, sauf si l'évènement est annulé par le conseil d'administration du FDDBJ. La deuxième moitié (375 \$) est payable par chèque, carte de crédit, mandat poste ou argent comptant et ce, avant le vendredi 15 juin 19 h.
- Deux jours de compétition, à raison de sept heures consécutives par jour.
- Seulement les 15 premières positions de l'année précédente (2017) auront un observateur attiré dans leur embarcation.
- Voici les 3 points importants à vérifier sur votre fiche avant de signer : 1) heure du poinçon; 2) poids inscrit; 3) longueur inscrite. Votre signature confirme l'exactitude des données inscrites. La règle officielle sera celle de la station d'enregistrement du FDDBJ.
- Méthode de calcul qui donnera le pointage final : addition des points octroyés pour le poids, la longueur et le temps.
- Chaque participant devra inscrire son numéro de permis de pêche sur le billet.
- Limite de 4 dorés vivants en tout temps dans l'embarcation.
- Une prise de plus 53 cm (20.86 pouces) **par équipe, par jour**, pourra être enregistrée. Tout doré mesurant moins de 15 pouces (38 cm) sera refusé pour l'enregistrement mais sera comptabiliser comme pointage à 0.
- Tous les poissons contenus dans le vivier lors du passage des bouées devront être obligatoirement enregistré.
- L'inspecteur technique s'assurera du confort assis du surveillant dans chaque bateau. Si le siège proposé n'est pas approuvé au moment de l'inspection, le surveillant sera assis sur le siège du co-pêcheur durant toute la compétition. À tout moment, à défaut de fournir un siège convenable à un surveillant, l'équipe sera immédiatement disqualifiée de la compétition.
- Pour la meilleure remontée des points cumulés lors de la 2^e journée, soit le samedi 30 juin 2018, un billet Pro Vip 2019 sera remis à l'équipe gagnante.
- **Aucun participant du Pro Vip ne sera autorisé d'accès sur le plan d'eau du lac Opémisca, après 17 h, le jeudi 28 juin et le vendredi 30 juin 2018, jusqu'au lendemain matin 7h à l'exception de toutes personnes qui doivent se déplacer sur l'eau pour se rendre à leurs domiciles, chalet ou location environnement.**
- À compter de 4 h, les participants seront autorisés à mettre leur embarcation à l'eau afin d'accoster au quai du Festival du Doré Baie-James pour le Pro Vip. Pendant ces 2 jours, plusieurs surveillants fantômes seront attirés sur le lac et sur les berges pour voir au respect du règlement.
- Les lunettes d'approches de toutes sortes (jumelle, etc.), ne seront tolérer dans l'embarcation, sous peine de disqualification.
- **Aucune communication cellulaire, radio ou autre ne sera permise entre les participants et toute autre personne susceptible de leur transmettre des informations.**
- **Aucune boisson alcoolisée ne sera tolérée dans l'embarcation sous peine de disqualification.**
- Il y aura deux jours de sprint

1. COMMENT SE PROCURER LES BILLETS :

- 1.1. Frais d'inscription de 750 \$ (taxes incluses) par équipe. La moitié des frais (375 \$) est payable à l'achat du billet et est non remboursable, sauf si l'évènement est annulé par le conseil d'administration du FDDBJ. La deuxième moitié (375 \$) est payable par chèque, carte de crédit, mandat poste ou argent comptant et ce, **avant vendredi le 15 juin 2018 19 h.**
- 1.2. Inscription à partir du 1^{er} avril 2018 jusqu'à 7 h le 15 juin 2018. **Du 16 juin au 28 juin 2018, paiement total de l'inscription en 1 versement.** Inscription par téléphone au 418 745-2020. Également via notre site internet au www.fddbaj.com. Cartes de crédit Visa et MasterCard acceptées.
- 1.3. Au 1^{er} juin 2018, si moins de 45 équipes sont inscrites, le conseil d'administration du FDDBJ se réserve le droit d'annuler le tournoi de la *catégorie PROFESSIONNELS*. Les frais d'inscriptions seront alors remboursés.
- 1.4. Aucun remboursement après le 31 mai 2018. Advenant une annulation pour des raisons justifiables, le conseil d'administration se réserve le droit d'émettre un crédit de la même valeur que le montant déboursé (valide pour un an seulement et applicable dans l'édition suivant la présente).
- 1.5. La disqualification du tournoi pour quelque raison que ce soit entraînera la perte des frais d'inscription déboursés.

Un participant ou plus de chaque équipe devra obligatoirement se présenter à la réunion officiel du Pro Vip qui se tiendra le jeudi 28 juin 2018 à 18h30 sous le chapiteau du Festival du Doré Baie-James, et du fait même, l'ordre de départ pour la 1^{ère} journée vous sera dévoilé.

2. RÈGLEMENTS ET OBLIGATIONS :

- 2.1 Deux jours de compétition, à raison de sept heures consécutives par jour (pour un total de quatorze heures), et se déroulant sur toute la superficie du lac Opémisca, le vendredi et samedi, 29 juin et 30 juin 2018, de 8 h à 16 h maximum. L'ordre des inscriptions enregistrées à partir du 01 avril 2018 jusqu'à 7 h a.m. déterminera l'ordre de départ des équipes lors de la première journée le 29 juin 2018.
N.B. Les inscriptions via notre site internet, par téléphone ou en personne à notre bureau seront imbriquées.
2.2.1 PREMIER DÉPART DU PRO-VIP : 8h a.m.
Pour le vendredi 29 juin 2018, l'ordre de départ se fera comme suit : l'équipe gagnante de l'édition VIP 2017 partira en position numéro 1. Par la suite, il y aura des vagues de départ par priorité de date d'achat du billet.
Pour le samedi 30 juin 2018, l'ordre de départ se fera selon le classement de la première journée (dernière position = première ligne de départ / première position = dernière ligne de départ).
- 2.2 Les participants devront être enregistrés en tant qu'équipe. Une équipe est composée de une à trois personnes maximum dans la même embarcation et elle doit être identifiée par un nom (si le nom de l'équipe n'a pas été indiqué lors de l'achat du billet, c'est le nom du responsable qui sera inscrit au tableau). Aucune personne de moins de douze (12) ans ne sera admise en tant que participant. **Chaque participant devra inscrire son numéro de permis de pêche sur le billet.**
- 2.3 **L'inspecteur technique s'assurera du confort assis du surveillant dans chaque bateau. Si le siège proposé n'est pas approuvé au moment de l'inspection, le surveillant sera assis sur le siège du co-pêcheur durant toute la compétition. À tout moment, à défaut de fournir un siège convenable à un surveillant, l'équipe sera immédiatement disqualifiée de la compétition.**
- 2.4 Il est obligatoire de se conformer à tous les règlements prescrits par le ministère du Développement durable, de l'Environnement, de la Faune et des Parcs (MDDEFP), et qui sont en vigueur en avril 2018, à moins que le comité décisionnel du FDDBJ n'en spécifie de plus restrictifs. En cas de doute, la capture peut être refusée par ce même comité. Le lac Opémisca est situé dans la zone de pêche 17. Dans cette zone, les poissons appâts morts ou vivants sont interdits; seuls les vers de terre et les sangsues sont autorisés.
- 2.5 Nous vous invitons également à prendre connaissance et à respecter les mesures à suivre pour prévenir la dispersion de la moule zébrée et autres espèces aquatiques nuisibles au Québec (www.mddep.gouv.qc.ca/biodiversite/ea/intrus.pdf).
- 2.6 Tous les règlements concernant la navigation sur les plans d'eau doivent être respectés.



SUITE :

- 2.7 Les commentaires, photos ou images des participants peuvent servir à la promotion de l'évènement sans que d'autres demandes ou permissions ne soient faites aux participants.
- 2.8 Le matin du tournoi, le responsable de l'équipe devra se présenter au bureau d'accueil au site du festival, près du débarcadère du lac Opémisca, à partir de 7 h a. m. Le responsable de l'équipe devra présenter le billet pour recevoir le dossard d'enregistrement des captures.
- 2.9 Il est **obligatoire**, pour le responsable de l'équipe, de signer la liste des participants le matin du tournoi. Par cette signature, il confirme avoir lu, compris et accepte personnellement et au nom de son équipe de se conformer aux règlements établis dans le cadre du tournoi et de renoncer à toute réclamation ou procédure légale à l'endroit de l'organisation pour toute perte, dommage matériel et/ou blessure corporelle ou causant la mort subie lors de sa participation au tournoi. Les jeunes de moins de 18 ans ne pourront signer ce consentement. Il est de la responsabilité de chaque participant de prendre connaissance des règlements du tournoi.
- 2.10 **Il est obligatoire que le responsable d'équipe porte son dossard sur les épaules, les chiffres visibles en tout temps, à des fins de surveillance et de sécurité.**
- 2.11 Pour des raisons de sécurité, le dossard devra **OBLIGATOIREMENT** être remis à un officiel à la fin de la journée (au bureau d'accueil). Advenant le non-respect de ce règlement, des frais de 30 \$ seront chargés au participant fautif.
- 2.12 Les embarcations seront vérifiées avant et après la journée de pêche par des officiels. Un participant qui refuse une fouille de l'embarcation par un officiel entraînera la disqualification de l'équipe.
- 2.13 Seules les personnes faisant partie de l'équipe (3 pêcheurs maximum) et le surveillant seront autorisés dans l'embarcation, sauf les médias autorisés par le comité du FDDBJ.
- 2.14 Les participants doivent pêcher à partir d'une embarcation et celle-ci doit se tenir à plus de 5 mètres (15 pieds) d'une autre embarcation ou de la berge. Les motomarines et pédalos sont exclus du tournoi. Les bateaux à turbine avec vivier sont acceptés.
- 2.15 Pendant les journées de pêche, les participants ne peuvent descendre de leur embarcation (que ce soit à un quai, un chalet ou au bord de l'eau), à l'exception de la station d'enregistrement du débarcadère. Advenant des conditions météorologiques sévères, les participants pourront accoster et reprendre le tournoi une fois la météo plus favorable. En cas d'urgence, aviser un officiel dûment identifié.
- 2.16 Aucune autre espèce de poisson que le doré ne doit être gardé dans l'embarcation durant le tournoi.
- 2.17 Une zone de dérogation « pêche interdite et vitesse limitée » sera circonscrite où les remises à l'eau seront effectuées.
- 2.18 **Limite de 4 dorés vivants en tout temps dans l'embarcation.** Si un cinquième doré est pêché, l'un des poissons devra obligatoirement être remis à l'eau dans la minute qui suit.
- 2.19 **Aucun des dorés capturés lors de votre participation au tournoi ne peut être conservé par le participant.** Celui-ci s'engage à garder toutes ses captures vivantes et à les remettre à l'eau le jour de sa participation au tournoi.
- 2.20 Un nombre de deux dorés morts dans une embarcation peut mener à la disqualification de l'équipe. Les dorés morts devront obligatoirement être remis aux officiels du tournoi, lesquels les remettront à des œuvres de charité.
- 2.21 **Le responsable de l'équipe doit obligatoirement remettre son dossard à un officiel au bureau d'accueil pour signifier la fin de sa journée de pêche.** En aucun temps, un participant peut terminer sa journée de pêche sans avoir remis son dossard ou se disqualifier lui-même; cette décision relève uniquement du comité décisionnel.
- 2.22 **Le Festival du Doré Baie-James désignera les observateurs pour la journée du 29 juin 2018 au 15 premières positions de la 18^e édition. Par la suite, les équipes qui se seront classées dans les 15 premières positions de la première journée se verront attirés leurs observateurs pour leur 2^{ième} journée, soit le samedi 30 juin 2018.**
- 2.23 **Les décisions prises par le comité décisionnel du FDDBJ sont irrévocables.**
- 2.24 **Les lunettes d'approches de toutes sortes (jumelle, etc.), ne seront tolérées dans l'embarcation, sous peine de disqualification.**

3 ENREGISTREMENT DES CAPTURES :

- 3.1 Station d'enregistrement officielle au **débarcadère du lac Opémisca : ouverture à 8 h totalisant 7 h de pêche.**
PREMIER DÉPART DU PRO-VIP : 8 h a. m, pour le vendredi 29 juin 2018 et le samedi 30 juin 2018.
- 3.2 Le porteur du dossard doit avoir arrêté son temps de pêche à l'horodateur situé à l'accueil, **avant l'HEURE LIMITE**, sans toutefois dépasser son 7 h de pêche. Le temps sera arrêté par un des membres de l'équipe, lorsque la sirène sera actionnée au bureau de l'accueil.
- 3.3 **Maximum de 8 enregistrements par billet pour les deux jours, soit 4 enregistrements maximum par jour.** Quatre captures vivantes, ou moins, peuvent être enregistrées à la fois. **Tous les poissons contenus dans le vivier lors du passage des bouées devront être obligatoirement enregistré.** Chaque équipe peut donc **enregistrer 4 prises lors de la journée.**
- 3.4 Remise à l'eau obligatoire de chaque capture : le doré doit repartir vivant en position de nage naturelle dans la minute suivant sa remise à l'eau, sinon le pointage attribué à cette prise sera de 0. Les poissons morts sont récupérés par les officiels et remis à des œuvres de charité.
- 3.5 **Le doré sera mesuré longueur hors-tout (du nez à la queue), et la règle officielle sera celle du FDDBJ :**
 - 3.5.1 : **Tout doré mesurant moins de 15 pouces (38 cm) sera refusé pour l'enregistrement mais sera comptabiliser comme pointage à 0.**
 - 3.5.2 : **Une prise mesurant plus de 53 cm (20.86 pouces) par équipe, par jour, pourra être enregistrée.**
- 3.6 Le doré est pesé au centième de livre (valeur absolue) et mesuré au millième de pouce, et la pesée doit se faire à mains nues et manches levées.
- 3.7 Chaque participant aura la responsabilité de manipuler et conserver chacune de ses captures vivante, jusqu'à son enregistrement et sa remise à l'eau. **Votre signature sur la fiche d'enregistrement implique que vous approuvez les renseignements qui y apparaissent.** Voici les 3 points importants à vérifier sur votre fiche avant de signer : **1) heure du poinçon; 2) poids inscrit; 3) longueur inscrite.**

4 POINTAGE :

- 4.1 Pour chaque doré, les points sont administrés en fonction du poids (au centième de livre valeur absolue), de la longueur (au millième de pouce) et du temps. Il est obligatoire que le doré reparte vivant, en position de nage naturelle, dans la minute suivant sa remise à l'eau.
Ex. : Un doré pesant 5.62 livres et mesurant 22.125 pouces dans un temps de et repartit vivant en position de nage naturelle donnera 27.625 points plus les autres points en bonification applicables selon le temps de pêche utilisé.
- 4.2 **Les points en bonification seront attribués à l'enregistrement de la dernière capture. Chaque équipe se verra attribuer 14 points en bonification au départ. Selon le temps de pêche utilisé figurant sur la carte de temps poinçonnée au départ et à l'arrivée, un calcul du temps utilisé sera établi comme suit : 1 point par 30 minutes de pêche utilisé sera soustrait du total des 14 points en bonification. La bonification est calculée à la minute près (1/60 X nombre de minutes utilisées X 2).**
Ex. : Temps total pour pêcher et enregistrer les 3 captures = 5h35 min
 $5h35min = 5 + (35/60) = 5,58 \text{ hrs } (5,58 \times 2 \text{ pts}) = 11,17 \text{ points de pénalité ; } 14 \text{ points} - 11,17 \text{ points} = 2,83 \text{ points en bonification pour le temps de pêche}$

5 CAS DE DISQUALIFICATION DE L'ÉQUIPE :

- 5.1 Le comité décisionnel se réserve le droit de disqualifier une équipe suite à un nombre suffisant de plaintes écrites du public, ou à des doutes raisonnables relativement au non-respect des règlements en vigueur de la part d'un membre de l'équipe.
- 5.2 Toute action ou comportement d'un participant pouvant avoir des répercussions négatives sur l'image du tournoi ou la sécurité des participants pourra faire l'objet d'une disqualification par le comité décisionnel du FDDBJ.
- 5.3 Advenant le cas où une violation est rapportée au comité décisionnel du FDDBJ, et que la décision irrévocable stipule qu'il y a bel et bien eu violation des règlements en vigueur, une disqualification sera établie par le comité décisionnel et les prix/bourses rattachés à la position gagnante seront révoqués.
- 5.4 **Une équipe sera disqualifiée si l'un des participants dans l'embarcation commet l'une de ces fautes:**



145, boul. Springer, C.P. 898
Chapais (Québec) G0W 1H0
T: 418 745-2020
F: 418 745-3871
www.fddb.com
info@festivaldudore.com

Règlements officiels: Catégorie **PROFESSIONNELS** Édition 2018

*Le FDDBJ se réserve le droit de modifier la réglementation sans préavis jusqu'au 1^{er} jour du tournoi.
Dernière mise à jour: 19 mars 2018

- 5.4.1 Refus de fouille de l'embarcation par un officiel.
- 5.4.2 Bris volontaire de la ligne et/ou de la canne à pêche à l'approche d'un officiel.
- 5.4.3 Non-respect des règlements de pêche sportive au Québec du ministère du Développement durable, de l'Environnement, de la Faune et des Parcs (MDDEFP).
- 5.4.4 Doré ne provenant pas du lac Opémisca.
- 5.4.5 Approche d'une embarcation à moins de 5 mètres (15 pieds), pour la sécurité nautique.

Disqualification de l'équipe si l'un des participants commet l'une de ces fautes :

- 5.4.6 Descendre de l'embarcation ailleurs qu'à la station d'enregistrement officielle sans autorisation (sauf si votre sécurité est compromise par la météo).
- 5.4.7 Il y a une personne dans l'embarcation, autre que les participants et le surveillant.
- 5.4.8 Un nombre anormalement élevé de dorés morts dans l'embarcation.
- 5.4.9 Une embarcation contient plus de 4 dorés vivants.
- 5.4.10 Aucune communication cellulaire, radio ou autre ne sera permise entre les participants et toute personne susceptible de leur transmettre des informations.
- 5.4.11 Aucune embarcation ou participant du Pro Vip ne sera autorisé d'accès sur le plan d'eau du lac Opémisca, après 17 h, le jeudi 28 juin et le vendredi 29 juin 2018, jusqu'au lendemain matin 7h à l'exception de toutes personnes qui doivent se déplacer sur l'eau pour se rendre à leurs domiciles, chalet ou location environnant.
- 5.4.12 À compter de 4 h, les participants seront autorisés à mettre leur embarcation à l'eau afin d'accoster au quai du Festival du Doré Baie-James pour le Pro Vip. Pendant ces 2 jours, plusieurs surveillants fantômes seront attirés sur le lac et sur les berges pour voir au respect du règlement.

4 PROTÊT :

- 6.1 Toute personne responsable d'une équipe participante peut lever un protêt. Le protêt doit être intenté le jour même de l'acte reproché et adressé par écrit à l'intention du comité décisionnel avant 16 h 30. Le protêt devra être accompagné d'un dépôt de 200 \$ en argent comptant qui sera remboursé si le protêt est trouvé fondé. Suivant une rencontre à huis clos avec les parties concernées, une décision irrévocable sera rendue par le comité décisionnel du FDDBJ.

5 PRIX ET BOURSES :

- 5.1 Les prix et bourses seront remis au site du festival sous le chapiteau, lors du gala de fermeture au 30 juin 2018.
- 5.2 Les frais de déplacement pour se rendre aux établissements offrant des forfaits ne sont pas compris dans l'attribution de ces prix.
- 5.3 Les bourses seront remises au nom des responsables des dix (10) équipes cumulant le meilleur pointage final.
- 5.4 Le calcul des points se fera ainsi : cumulatif des 8 captures (maximum)
Méthode de calcul qui donnera le pointage final : addition des points octroyés pour le poids, la longueur et le temps.
- 5.5 Les positions gagnantes seront basées sur le plus haut pointage final, suivant un ordre décroissant.
- 5.6 En cas d'égalité, les heures de départ et d'arrivée inscrites par l'horodateur détermineront l'équipe qui a utilisé le moins de temps de pêche et, par le fait même, décidera du gagnant. Si l'égalité se maintient, c'est la première équipe ayant acheté son billet qui sera la gagnante.
- 5.7 La distribution des prix se fera ainsi :
 - 1^{ère} position : 15 000 \$
 - 2^e position : 8 000 \$
 - 3^e position : 5 500 \$
 - 4^e position : 3 500 \$
 - 5^e position : 2 500 \$
 - 6^e position : 1 500 \$
 - 7^e position : 1 500 \$
 - 8^e position : 1 000 \$
 - 9^e position : 1 000 \$
 - 10^e position : 1 000 \$
- 5.8 Pour chaque jour de pêche, l'équipe qui aura enregistré le plus gros doré se méritera 1 000 \$ en argent, **indépendamment de la position finale de l'équipe.**
En cas d'égalité, se référer au point 7.6.
- 5.9 Pour la meilleure remontée des points cumulés lors de la 2^e journée, soit le samedi 30 juin 2018, un billet Pro Vip 2019 sera remis à l'équipe gagnante.
Ex : La différence du total des points de la 2^{ème} journée (-) le total des points de la 1^{ère} journée;
Une équipe ayant un total des points du Jour 1 = 0; Total des points jour 2 = 60 ; l'équipe a une différence de 60 points entre les 2 jours
Une équipe ayant un total des points du Jour 1 = 30; Total des points jour 1 = 120; l'équipe a une différence de 90 points entre les 2 jours, alors elle gagne.
- 5.10 **SPRINT : Vendredi 29 juin et samedi 30 juin 2018 :**
 - Ouvert à toutes les équipes.
 - Cette prise fera partie de vos enregistrements de la journée. Le temps de pêche le plus court utilisé pour l'enregistrement d'une prise mesurant plus de 15 pouces (38 cm), déterminera l'équipe gagnante.
 - L'équipe qui aura enregistré un doré en moins de temps possible à partir de l'heure de son départ. 750\$ par jour de sprint sera remis pour chacune des journées, **indépendamment de la position finale de l'équipe.**
- 5.11 Pour chaque prix réclamé, le permis de pêche de chaque participant de l'équipe devra être valide pour la journée de pêche.

6 RESPONSABILITÉ CIVILE :

Le FDDBJ ne se tient pas responsable des accidents et/ou des blessures pouvant causer la mort, bris de toutes sortes, vol ou vandalisme perpétrés sur la personne ou la propriété des visiteurs et participants présents à l'événement.

7 RÉSULTATS OFFICIELS :

Les résultats officiels seront rendus publics au gala de fermeture du samedi 30 juin 2018, à partir de 20 h, sous le chapiteau du site officiel du festival.